

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_130 : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME -
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS ET
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_130 : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Administration du droit des sols

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Les services de l'État se désengagent progressivement de l'instruction des autorisations d'urbanisme, notamment lorsqu'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est approuvé sur un territoire.

La communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (CCMAV), dont le territoire est couvert par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Albigeois, s'est dotée d'un PLUi en décembre 2019. Dans ce contexte, la préfecture du Tarn a signifié aux communes de la CCMAV la fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Suite aux sollicitations de M. le président de la CCMAV, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a examiné les possibilités de coopération entre les deux intercommunalités afin de répondre à ce besoin.

Les deux intercommunalités étant couvertes par le même SCOT, une coopération pour la mission du droit des sols a tout son sens pour approfondir nos enjeux communs en matière de planification et de cohérence territoriale.

Pour rappel, la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois compte quatorze communes sur une superficie de 340 km² pour 6 415 habitants. 264 autorisations d'urbanisme dont 69 permis de construire ont été délivrés en 2021.

Au premier semestre 2021, un travail d'évaluation des possibilités techniques et des besoins nécessaires pour étendre l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CCMAV a été lancé. Cette évaluation a pris en compte les besoins techniques, les logiciels métiers, l'aspect logistique et le temps de travail nécessaires à cette mission. Les différents services concernés ont travaillé ensemble afin d'envisager une prestation la plus complète possible.

Une convention de prestation de service a été dressée permettant de remplir, en partenariat avec la communauté de communes, la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, et en prenant en compte les besoins humains, logistiques, et l'aspect financier de cette mission.

Il est prévu que cette prestation ne génère aucun surcoût à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le service étant facturé au coût réel avec une clause de revoyure.

En support technique de cette mission, le service système d'information géographique territorial (SIGT) a accompagné et paramétré l'installation d'une application de cartographie accessible en ligne similaire à celui que la communauté d'agglomération utilise.

Les données cadastrales et foncières seront également directement accessibles sur cette application par les services et les communes de la CCMAV.

La direction de l'informatique a paramétré et mis en œuvre tous les processus nécessaires afin de garantir la sécurité de l'information transmise, et paramétré le logiciel métier Droits de Cités à destination des services et des communes de la CCMAV.

Il est également prévu à terme, un accompagnement par les services de la communauté d'agglomération à la méthode de traitement dématérialisé des autorisations d'urbanisme par la CCMAV.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de la convention afin de formaliser la coopération déjà amorcée avec la CCMAV, et de pouvoir ainsi leur proposer ce service.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de prestation de services ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme du 23 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de conclure une convention de prestation de service avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois aux fins d'assurer pour son compte, l'instruction des autorisations du droit des sols de ses communes membres.

DIT que la prestation de service sera facturée au coût réel selon les modalités fixées par la convention.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer la convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY